

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 Janvier 2021 à 18h à Thueyts

L'an deux mille vingt et un et le quatorze janvier à dix huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire :	32	Date de convocation :	08 Janvier 2021
Membres en exercice :	32	Date d'affichage :	08 Janvier 2021
Membres présents :	26	Secrétaire de séance :	Pierre CHAPUIS
Membres absents (y compris les procurations) :	6		
Nombre de procurations :	3		
Membres qui ont pris part aux votes : (y compris les procurations)	29		

Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent	Délégué(e) titulaire	Présent
BONNET Georges	X	FABREGES Marie France	X	LEFEBVRE Jean Pierre	X	PALLOT Thierry	X
BOUET Lynda	X	FARGIER Gérard	X	LEYNAUD Aurélie	X	PEREZ CANO Marcel	Excusé
BOULONI Christian	X	FIALON Dominique	X	LHOPITEAU Eric	Excusé	REYMOND Jean Pierre	X
BRUN Marc	X	GEIGUER Jacques	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	X
CHAPUIS Pierre	X	GINEVRA Stéphane	X	MEJEAN Florian	X	ROBERT Karine	Procuration à M.BRUN
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	MOULIN Jackie	Procuration à C.D'IMPERIO	TERME Annie	X
DALVERNY Jérôme	X	LABROT Valérie	X	NAHAS Sophie	Excusée	TESTON Daniel	Procuration à P.CHAPUIS
D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	ORIVES Eric	X	VEYRENC Yves	X

Administratif : Michel DECHAUD, Sophie BOTTONI, Emmanuelle AILLOUD

La séance est ouverte à 18h. Après ouverture, une personne du public se lève et prend la parole. Le président lui rappelle que le public ne peut pas intervenir et doit demander la parole dans les questions diverses. Devant le refus de plusieurs personnes du public de laisser le bon déroulement de la séance, le Président propose aux élus le vote d'un conseil à huis clos, comme le prévoit l'article L5211-11 du CGCT pour toutes les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le conseil communautaire approuve à la majorité (3 voix contre : Lynda BOUET, Stéphane GINEVRA, Jean Pierre LEFEBVRE et 25 voix pour). Le public sort. (Marion HOUETZ arrivée après ce vote).

1. Validation de la 7^{ème} modification statutaire du Syndicat Mixte du Pays de l'Ardèche Méridionale (SYMPAM) :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la 7^{ème} modification statutaire du SYMPAM et la désignation de quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants.

2. Approbation du règlement intérieur des assemblées de la communauté de communes :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le règlement intérieur proposé.

3. Débat sur l'opportunité de conclure ou pas un pacte de gouvernance entre les communes et la communauté de communes :

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de ne pas élaborer de pacte de gouvernance.

4. Modification des modalités de concertation Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) liée au contexte sanitaire :

Le conseil communautaire décide à l'unanimité de modifier les modalités de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi.

5. Soutien économique à l'immobilier pour le commerce de Pont de Labeaume (dispositif Pass territoires du CD07) :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité le soutien à l'immobilier pour la commune de Pont de Labeaume.

6. Composition de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la proposition de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants.

7. Action sociale : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité la demande de subvention au CD07.

8. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent :

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le mandatement de 25 % des crédits inscrits au BP 2020 sur le budget principal et sur le budget annexes Energie photovoltaïque.

9. Création de 3 postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (pour le service ordures ménagères, 2 temps complet et 1 à 25 heures) et suppression de 3 postes d'adjoint technique territorial (2 temps complet et 1 à 25 heures) :

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité les créations et suppressions de postes proposées.

10. Convention avec Ardèche Jeunesse Innovation Ruralité 2021 (AJIR) et le Conseil Départemental de l'Ardèche :

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité la signature de la convention 2021 et les demandes de subventions.

11. Divers :

Ordures ménagères

Déchets verts

Nouvelle organisation trésor public

Installation fibre optique

Mobilités

Vaccination

Séance levée à 19h45.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.